



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# Sylviculture et chasses : une cohabitation impossible

*O. NOUGARÈDE*

Le présent article a pour objet l'étude concrète des différentes façons de posséder, de travailler et d'utiliser un même espace boisé<sup>(1)</sup>. Pour analyser les interactions complexes entre ces diverses pratiques, je me suis intéressé à un massif forestier situé quelque part dans le Bassin Parisien<sup>(2)</sup>.

A une certaine distance de Paris, au milieu d'une région de grandes cultures, le massif de Morbois couvre plus de 4 000 hectares. Il s'étend sur le sommet et les pentes d'un petit plateau aux sols pauvres reposant sur du calcaire, du sable ou du grès. Les chênes, le charme, le bouleau, le tremble, le châtaignier et les pins (introduits artificiellement) dominent, accompagnés ponctuellement par l'orme, l'érable, le merisier, le noisetier, le sorbier ou l'alisier. L'alternance de futaie sur souches, de taillis sous futaie, de taillis simple, de pineraies et de landes à callune et à molinie plus ou moins parsemées de bouleaux et de pins, crée un paysage varié dont le caractère pittoresque est renforcé çà et là par la présence de chaos rocheux. Depuis quelques années, cette belle forêt est coupée en deux par une autoroute.

A quelques kilomètres de la petite ville industrielle de Lagnon, le massif de Morbois est entouré par plusieurs villages, à la fois agricoles et résidentiels. Dans la région coexistent, en s'ignorant la plupart du temps, une population ouvrière d'origine rurale, une bourgeoisie tertiaire de notables locaux, une classe moyenne de "rurbains" dont certains vont travailler quotidiennement dans l'agglomération parisienne, une paysannerie modernisée parfois en situation financière précaire et quelques gros agriculteurs céréaliers employeurs de main-d'œuvre, auxquels viennent s'ajouter à intervalles plus ou moins fixes des résidents secondaires. Les différents groupes cet espace social très structuré ont assez peu d'occasions de se confronter réellement, si ce n'est, paradoxalement, dans le seul endroit non habité : la forêt. Celle-ci est en effet régulièrement parcourue tant par ses propriétaires et leurs employés que par une foule d'usagers de cet espace pourtant largement privatisé. Ainsi les propriétaires, bûcherons, gardes forestiers et gardes-chasse, promeneurs, cueilleurs de muguet et de jonquilles, chercheurs de champignons, chasseurs, mais aussi maraudeurs et braconniers, originaires de tous les milieux sociaux, se rencontrent parfois au coin d'un bois.

Une première série d'entretiens m'a convaincu d'abord que la grande variété écologique de Morbois avait pour pendant la complexité de son histoire sociale. Son utilisation est en effet l'objet d'enjeux divers et nombreux, voire de conflits plus ou moins ouverts : un grand nombre de propriétaires, d'importance variable et souvent absenteïstes<sup>(3)</sup>, gèrent donc (plus ou moins bien) des terrains fréquentés par une multitude d'usagers divers, locaux ou forains. Ainsi, les décisions d'enrésiner certains

---

(1) Depuis une vingtaine d'années, les travaux scientifiques portant sur les usages sociaux de la nature, et plus particulièrement de la forêt, sont assez nombreux ; comme le montre un bilan qui vient d'en être dressé récemment (Kaloara et Larrère, 1986), ces travaux relèvent d'approches et de problématiques variées. Dans ce vaste champ de recherches, la présente étude s'apparente à une démarche de type ethnographique.

(2) Par souci de discrétion, tous les noms de lieux et de personnes, cités dans cet article sont fictifs. Quant aux chiffres fournis, ils respectent l'ordre de grandeur des données réelles.

(3) 28 % du massif de Morbois est en propriété domaniale, gérée par l'Office National des Forêts ; 5 % est en propriété communale ; 67 % est en propriété privée. Celle-ci est assez peu concentrée : 29 % seulement du total de cette catégorie est occupé par des propriétés de plus de 25 hectares, au nombre de dix.

peuplements feuillus suscitent souvent de véhémentes protestations. Beaucoup de parcelles très petites et dispersées dans le massif, que leurs propriétaires ne savent pas toujours situer, sont annexées par d'autres, volontairement ou non. De même le bois de chauffage qui est vendu, mais aussi donné ou échangé, est quelquefois volé. Dans ce contexte, un projet de remembrement forestier, proposé par l'Office National des Forêts pour lutter contre le morcellement et résorber les enclaves existant sur son territoire, suscite autant d'intérêt que de méfiance. La volonté d'un propriétaire de défricher 100 ha de bois pour y planter un golf est de la même manière jugée judicieuse par les uns, scandaleuse par les autres. Enfin, la juxtaposition de formes diverses de chasse, privées ou communales, sur des espaces délimités mais non clos, appartenant à de nombreux propriétaires, est une source chronique de litiges ...

Devant la complexité de ce milieu social et grâce à la rencontre d'un informateur privilégié (M. Blanchot) j'ai fait converger mes investigations sur la plus grande propriété privée du massif : le domaine de Surgis (ou encore bois, ou forêt des Grésoirs) qui comprend 159 hectares. Sur cet espace, se superposent des usages à finalités divergentes : une mise en valeur sylvicole intensive, divers modes de fréquentation plus ou moins licites, et une gestion cynégétique à moyen terme, elle-même confrontée à des pratiques de chasse socialement et éthiquement différentes d'elle. Le propos de ce texte sera, en étudiant les différentes formes d'appropriation sociale de ce domaine<sup>(4)</sup> d'analyser les interactions entre les pratiques productives et improductives qui s'y juxtaposent.

Au milieu de la foule des usagers du massif de Morbois, quatre acteurs principaux se trouvent confrontés sur le domaine de Surgis :

- un groupement forestier, propriétaire du terrain, qui exploite les ressources ligneuses ;
- Monsieur Lenoir, commerçant parisien d'une quarantaine d'années, locataire du droit de chasse ;
- Monsieur Duval, 63 ans, garde-chasse à Surgis, pour le compte de M. Lenoir ;
- Monsieur Blanchot, 64 ans, ouvrier retraité, ancien garde-chasse à Surgis et aujourd'hui garde forestier pour le groupement.

Ils sont les protagonistes d'une impossible cohabitation !

## HISTOIRE DU DOMAINE FORESTIER

### De 1940 à 1980, une propriété quasi abandonnée

Le domaine de Surgis est devenu en 1940 la propriété de Madame Dubois qui l'hérite alors de son père<sup>(5)</sup>. Entre 1940 et 1980, celle-ci, pourtant épouse d'un exploitant forestier, n'a jamais aménagé sa forêt, appelée alors bois des Grésoirs, ni réalisé de coupes importantes à l'exception de l'exploitation, pour le charbon de bois, de quelques parcelles de taillis pendant la guerre.

(4) Je distinguerai ainsi l'appropriation matérielle (ou réelle) de l'espace qui correspond aux formes de mise en valeur à des fins productives (sylvicoles ou cynégétiques), l'appropriation formelle qui résulte de l'ensemble des droits juridiques des différents acteurs sur ce territoire et l'appropriation symbolique assimilable "à l'ensemble des pratiques, représentations et attitudes qui font que tel ou tel acteur affirme le territoire ou un de ses éléments comme sien" (Brun et Larrère, 1984, p. 43).

(5) Selon M. Blanchot, le père de Mme Dubois aurait acheté le domaine avant 1914 pour 100 000 francs-or.

En 1958, le domaine comprend environ 132 hectares de taillis sous futaie de chênes et 26 hectares de pins sylvestres. En fait, les peuplements sont très mélangés et comprennent beaucoup d'essences diverses, comme sur tout le massif de Morbois. Entre 1958 et 1977, 140 000 résineux divers (pins noirs, douglas, et pins sylvestres) sont introduits de manière éparses, mais ne sont jamais dégagés et subissent des dégâts importants de la part du gibier. En 1973, un incendie détruit 5 ha de pins sylvestres qui sont replantés en 1976 avec l'aide d'une subvention du Fonds forestier national (FFN) (4 ha en pins laricios et 1 ha en douglas). Non entretenues, ces plantations réussissent très peu (80 % d'échec pour les pins).

En 1976, la propriétaire fait établir un plan simple de gestion (PSG) qui prévoit seulement, pour les dix années à venir, la mise en régénération naturelle de 38 ha de taillis sous futaie, la régénération artificielle de 2 ha de pins sylvestres après coupe rase et l'éclaircie de 4 ha de jeunes pins. L'objectif principal, ouvertement déclaré par Mme Dubois dans son PSG, est de vendre rapidement son domaine.

De fait, Surgis est alors à l'abandon : selon M. Lenoir, "M. Dubois avait tout laissé se délabrer, que ce soit la forêt ou le 'château' et ses dépendances". Le terrain était parcouru par les cavaliers du centre équestre voisin, et à l'automne par de nombreux cueilleurs de champignons. Selon le PSG de 1976, la chasse, pratiquée familièrement, concernait 6 chevreuils sédentaires, des sangliers de passage, des lapins et de rares faisans : en fait c'était "le gendre des Dubois qui deux ou trois fois par an venait y faire des battues au sanglier et au chevreuil", ainsi que le raconte M. Duval.

Malgré les tournées en principe quotidiennes du garde M. Blanchot, selon M. Lenoir (locataire actuel de la chasse), "il n'y avait alors pratiquement rien comme gibier. En chevreuil, il n'y avait plus grand chose, pourtant c'est un massif où le chevreuil s'est toujours plus énormément. C'est parce que tout le monde venait, il y avait une porte qui n'existant pas ; c'était libre entre deux pilastres en fer. Tout le monde entrait, mettait sa voiture, venait chasser avec son fusil, période de chasse ou pas ; de toute façon, le propriétaire s'en foutait. J'étais pas là pour le voir, mais tout le monde me l'a raconté (...). Il paraît même qu'avant la vente, quand tout était en ruines ici, il y avait dans les bâtiments en face, des gars qui pendant longtemps élevaient des chèvres et faisaient du fromage. Je ne crois pas qu'ils aient jamais demandé aucune autorisation ; moi, de toute façon je ne les ai jamais connus".

Le plan de gestion de cette propriété quasi abandonnée était donc un plan d'attente, prévu pour dix ans, visant en principe à améliorer le taillis sous futaie et à rétablir des allées et layons pour lutter plus facilement contre les incendies. L'objectif avoué de Madame Dubois est enfin atteint en 1980, lorsqu'elle vend Surgis<sup>(6)</sup>.

---

(6) Selon M. Blanchot, Mme Dubois et son mari ont vendu "parce qu'ils ne pouvaient rien faire de ça. Il y avait toujours des braconniers là-dedans. Ça n'a jamais intéressé le mari. Il avait une scierie, mais les bois qu'il y a là-dedans, c'était pas intéressant pour lui, parce qu'il fait de la caisse. Ça l'a jamais intéressé de toute façon. C'était tombé en ruine là-bas, la maison, l'entourage, tout. Il était riche Dubois, il avait pas besoin de ça de toute façon. Il a touché un maximum. Il pouvait pas bâtir là-dedans, c'est "zone verte" alors ... Il a touché un gros paquet pour la propriété. Pour 160 hectares, il a vendu ça dans les 400 millions anciens, c'était bon à prendre".

## Depuis 1980, une exploitation intensive de ressources ligneuses

En 1980, le bois des Grésoirs, dénommé maintenant pompeusement forêt des Grésoirs, est acheté par un groupement forestier de 154 porteurs de parts, créé à l'initiative d'une banque qui en assure la gestion par l'intermédiaire d'une de ses filiales spécialisées. M. Lenoir croit fermement que le groupement forestier a acheté ces 159 ha pour 2,5 millions de francs ; M. Blanchot, lui, affirme au contraire qu'ils l'auraient été pour 4 millions. Ce dernier doit avoir raison, car le PSG de 1982 signale qu'à cette date la forêt des Grésoirs ne représente que 10 % du patrimoine du groupement forestier qui détenait alors un capital de 40 millions de francs ; mais entre 1980 et 1982 ce capital a pu diminuer.

Le groupement forestier a pour objectif global "*l'acquisition de forêts, la constitution de massifs forestiers sur terrains nus et l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion des massifs forestiers, ainsi acquis ou créés*". Il fait agréer en 1982 un nouveau PSG dont l'objectif principal est "*la production de bois d'œuvre feuillus et surtout résineux*" : il prévoit en 15 ans de faire passer la surface en taillis sous futaie de 141,5 ha à 48 ha et celle en futaie résineuse de 16 ha à 109,5 ha. Le reste de la propriété est formé d'une ancienne sablière d'un hectare, recolonisée partiellement par le pin sylvestre et le bouleau.

Ainsi, coupes rases et coupes d'amélioration doivent, de 1983 à 1995, produire 3 260 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et 6 460 stères de bois de chauffage ou de trituration. Elles devront être suivies de travaux de plantation de pins laricios après arasement des souches et labour, puis d'entretien chimique et de fertilisation, d'une amélioration de la desserte en pistes forestières et d'un aménagement de places de dépôts de bois : tous ces travaux font l'objet de demandes de primes et de subventions auprès du FFN.

En présentant ces objectifs, le nouveau propriétaire critique ouvertement la non gestion antérieure : "*Le précédent PSG affiche un objectif peu commun, non répertorié par les orientations régionales de production (...), et atteint : la vente de la propriété. C'est un plan d'attente de 10 ans depuis 1976, dont rien n'a été réalisé (sinon l'objectif principal) sans qu'il y ait violation de règlements*".

Ce nouveau système de mise en valeur sylvicole intensive est vivement approuvé par le Centre Régional de la Propriété Forestière. "*La rentabilité ultérieure du massif passe par l'élimination du feuillu et son remplacement par du résineux frugal : sylvestre ou laricio. Cependant, les dangers d'incendie conduisent à réservier des pare-feux feuillus en particulier le long de l'autoroute. Il est très aléatoire de compter sur les régénéérations naturelles pour obtenir un peuplement complet. Le PSG en vigueur [en 1982, c'est encore celui de Mme Dubois] prévoyait des coupes décrites comme à la fois 'ordinaire de TSF [taillis sous futaie], amélioration et extraction, régénération'. Le nouveau gestionnaire se sent incapable de marquer de telles coupes et se propose des coupes de transformation (coupe rase suivie de plantations résineuses en plein à l'exception des pare-feux feuillus conservés) ou d'amélioration si les peuplements le méritent*".

Le nouveau propriétaire cherche donc, par l'intermédiaire de la société chargée de la gestion de la propriété, à rentabiliser au maximum le capital par des coupes de bois fructueuses et des investissements subventionnés. Mais les actionnaires, propriétaires institutionnels du domaine, et les ingénieurs forestiers, chargés de sa gestion sylvicole en même temps que de celle d'autres domaines, ne résident pas dans la région, ils ont donc besoin

de quelqu'un connaissant bien à la fois le domaine lui-même, mais aussi la société locale et son territoire.

### Un garde viscéralement attaché à sa forêt

Peu après la vente, le garde-chasse, garde particulier de Mme Dubois, qui travaillait pour elle depuis 1972 environ et qui était en même temps alors ouvrier dans une usine, est introduit par l'ancienne propriétaire auprès des gestionnaires du groupement forestier. Ceux-ci, basés à Paris, l'emploient depuis 1981 comme leur représentant local, chargé d'introduire dans le domaine les différents opérateurs sylvicoles. Ecoutez M. Blanchot parler de son travail actuel sur la forêt des Grésoirs.

“Je sais ce que c'est un chêne sur pied, un chêne sur pivot, un chêne sur souche. Les conifères, je les connais pas mal. Je connais un peu le domaine du bois (...) . Moi j'ai la clef et puis ils m'envoient un papier comme quoi, par exemple, ils font des ventes de lots de bois. Alors les gars, ils viennent ici, ils leur donnent mon adresse, et puis moi je les emmène là-haut pour leur faire voir. Alors ils regardent ce qu'il y a et après ça, ils font une soumission pour acheter la coupe. Après ça, quand c'est soumissionné et que c'est acheté, les bûcherons viennent. Bon, ils savent pas où c'est. Moi je les remmène, moi c'est ça mon boulot, moi en fait, je leur fais voir les délimitations de la coupe, s'il y a des arbres marqués et ce qu'il faut laisser etc. et c'est tout. Après ça, ces jours-ci, il est venu le tracteur, il a dessouché et ils ont cherché la clef. Ils ont dessouché, tu sais pour planter des sapins (*sic*). Et puis, au printemps, il va venir des gars pour planter des sapins, je les remmènerai encore pour leur faire voir où c'est qu'il faut planter les sapins (...). Quand ils ont fait les coupes, j'ai fait des marquages de bois avec eux, mais pas tout le temps”.

Cependant Monsieur Blanchot, natif de la région et connaissant bien le massif de Morbois est fort critique vis-à-vis de cette gestion. “Ils foutent tout en l'air. Ils ont dessouché là. Là ils ont amené un bull, ils ont enlevé les souches pour planter des sapins. Ils plantent des conifères comme des ... Là-dessus, sapins, sapins, sapins, sapins. (...) Maintenant, on fait de grandes plantations de sapins et le feu va prendre. C'est là-dessus que je ne suis pas d'accord avec les ingénieurs qui disaient : 'Faut abattre ça, faut rentabiliser ça, faut planter des sapins'. Moi je disais, oui mais faut en laisser un peu, faut laisser des travées de feuillus comme coupe-feux. Oui, mais c'est pas rentable, parce que leurs engins faut qu'ils circulent (...). Ca c'est un peu comme le remembrement, faut qu'il y ait de la rentabilité à tous les points de vue”.

M. Blanchot gardien, depuis des années du domaine de Surgis, forêt à feuillus dominants, n'admet pas qu'on change sa forêt, en l'enrésinant, d'autant plus que les risques d'incendies y sont grands. S'il connaît bien les essences feuillues, en fait pour lui tous les résineux, ou presque, sont généralement “*des sapins*”, essences non traditionnelles dans la région. Que ce soit du temps où l'accès de Surgis était libre par la porte ouverte, ou aujourd'hui où le portail est fermé par un verrou dont il est fier d'avoir la clef, M. Blanchot se considère donc toujours comme le seul usager légitime de la forêt des Grésoirs. De fait, parce qu'il surveille régulièrement le domaine et qu'il en connaît bien tous les peuplements, il ne supporte pas

que l'on modifie l'espace qu'il s'était symboliquement et pratiquement approprié depuis une quinzaine d'années (7).

Pour bien tirer parti de son investissement, le groupement forestier doit chercher aussi à en valoriser financièrement le potentiel cynégétique. Cette forêt d'un seul tenant est, en effet, relativement giboyeuse par rapport au reste du massif de Morbois : le plan de chasse fédéral permet d'y tirer annuellement un ou deux chevreuils ; les sangliers de passage y sont nombreux, ainsi que les lapins et les pigeons. Par contre, l'absence de point d'eau y empêche le maintien des faisans et la pullulation de "faunes nuisibles" est néfaste à la reproduction du gibier. Voici la situation en 1982, telle que la décrit le CRPF : *"Le propriétaire cherche à louer la chasse, mais le braconnage intensif et la proximité de l'autoroute rebutent. La forêt, très proche de l'agglomération de Lagnon, est infestée de visiteurs, surtout à l'époque des champignons. Pour contrôler cette pression, une clôture le long de la départementale a été envisagée avec construction d'un pavillon de garde et présence permanente d'un garde-fonds, garde-chasse. Le montant de l'investissement et de la maintenance fait renoncer à cette solution. Comme les deux communes ont refusé de vendre les chemins ruraux, pourtant sans issue depuis la création de l'autoroute, le propriétaire n'a donc pas la maîtrise de sa desserte".*

Ainsi, en 1982, deux ans après son acquisition, le groupement forestier, s'il a pu démarrer rapidement la mise en valeur sylvicole du domaine, se heurte à l'obstacle des pratiques établies, pour valoriser les ressources cynégétiques. Il lui faudrait faire garder et clôturer la propriété pour supprimer la fréquentation récréative liée à la cueillette des champignons et le braconnage. Mais, les deux municipalités refusent de vendre les chemins permettant à ceux qui commettent ces infractions de pénétrer dans la propriété...

Aussi, cette année-là, la société de gestion fait-elle passer une petite annonce "Territoire de chasse à louer - région de Lagnon". Sur soumission sous plis cachetés, la chasse est alors attribuée à M. Lenoir.

## UNE GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES

M. Lenoir dirige une société d'appareils automatiques et jeux divers qu'il place dans les cafés. Depuis des années, il chasse dans le département : il a d'abord loué le domaine d'un comte, puis il a loué à des agriculteurs un territoire formé surtout de "plaines". Cette dernière expérience lui a laissé un mauvais souvenir : "Un fermier qui vous loue un territoire ne vous fait pas de bail : il vous loue ça comme ça, sans reçu, sans rien du tout. Comme vous venez sur ses terres, vous êtes toujours chez lui. Il voudrait bien prendre votre pognon, mais il voudrait ne jamais vous voir. Eux, ils passaient avec leurs tracteurs sur mes abris à perdreaux et sur mes mangeoires ! Ca c'est mal terminé un jour et je les ai envoyé promener". M. Lenoir n'avait pas réussi à s'approprier réellement les ressources cynégétiques de ces territoires.

(7) Il supporte d'autant moins les changements apportés à son espace au nom de la rentabilité financière, que selon lui "cela ne rapporte rien". "Il y en a qui se sont fait eu là. Ils ont placé du pognon ; ils ont acheté ça quand la gauche est venue au pouvoir ; avant la gauche, ils ont prévu le coup ; ils ont acheté [en décembre 1980] et ont revendu directement à des clients. Ils leur ont dit qu'il y aurait des coupes de bois et comme ça vous perdrez pas votre pognon. Mais ils touchent pas beaucoup d'intérêts, j'aime mieux vous dire qu'ils doivent pas toucher grand chose. Ils auraient mieux fait de jouer en bourse, bien sûr. Mais ils ont fait des combines, là-dedans, (...) ça n'a pas été déclaré, c'était pour planquer du pognon".

C'est à la suite de cette expérience avec des agriculteurs ("une chose infernale" selon lui) qu'il est arrivé à Surgis. "Ici avec la société forestière, j'ai un bail de 9 ans : s'il y a quelque chose, vous pouvez discuter, vous pouvez aller au tribunal éventuellement si vous êtes pas content. Cette année, je paye 33 000 F, mais au départ j'ai dû avoir la location à 24 000 F. Ca a augmenté (parce que c'est indexé) de près de 40 % en 5 ans, mais les bâtiments sont compris dans le bail. J'ai un pavillon que j'ai réaménagé sur lequel j'ai fait beaucoup de frais, mais ils participent au gros œuvre et ont refait la toiture (8). Bien sûr quand vous êtes locataire et que vous faites des travaux, si vous partez, vous perdez tout, c'est normal : mais enfin si je fais des travaux comme ça, j'ai pas l'intention de partir et, eux, je vois pas pourquoi ils reconduiraient pas le bail s'il n'y a pas de problèmes. On sait toujours ce qu'on perd, on sait pas ce qu'on trouve !".

M. Lenoir, ici, se sent donc chez lui, sur ce domaine où le propriétaire, qui ne vient jamais, remplit parfaitement à son avis ses obligations de bailleur.

Mais M. Lenoir a dû aussi investir pour transformer ce territoire dépeuplé et braconné, en une chasse privée aménagée. "La propriété est maintenant close le long de la route de Y... ; c'est moi qui ai posé ces clôtures sur 2 200 m. Ça m'a coûté environ 40 000 F que la société forestière m'a remboursés sur 4 ans les premières années. C'est aussi clôturé le long de l'autoroute, mais c'est ouvert au Sud-Est le long des bois privés et domaniaux. Si c'était clos là, ça empêcherait bien sûr le gibier de sortir, mais ça l'empêcherait aussi d'entrer : 160 ha, c'est trop petit pour l'enclos complètement, car notamment je n'aurai plus de sangliers de passage qui viennent de la plaine" ... "Cette clôture le long de la route et le portail, ça a empêché les gens d'entrer. Ca nous a permis de faire remonter un peu la population de chevreuils, mais cette année elle a de nouveau baissé".

"Sur l'ensemble du massif, j'ai fait depuis cinq ans des travaux énormes. D'abord ce qu'il fallait c'était de l'eau, car ici c'est le gros problème, comme c'est que du sable. Alors, j'ai fait des mares artificielles, et puis beaucoup de points d'eau alimentés par des tôles protégeant les mangeoires et captant l'eau de pluie. L'été, on les remplit avec une tonne à eau. On fait ce qu'il faut".

"Dans la région, il y a un autre problème, sur toutes les chasses, c'est la sauvagine. Ailleurs, personne ne fait réellement ce qu'il faut pour piéger. Ici tous les matins, quelqu'un [M. Duval] vient relever les pièges" (9). Pour M. Lenoir, il est indispensable de piéger, car si on veut avoir un bon territoire de chasse, "il faut que le gibier soit tranquille".

En fait, M. Lenoir est très fier de montrer qu'il nourrit et surtout qu'il élève du gibier pas seulement pour le tir, mais d'abord pour la reproduction. "Moi, je fais des cultures à gibier, surtout pour les chevreuils et les sangliers (...). Là, j'ai des faisans qui sont en liberté depuis six mois. J'ai des poules faisanes qui sont en volière, et au fur et à mesure, je récupère les œufs, pour les faire couver par des poules naines. Et dès qu'ils sont éclos, à huit jours, je vais les mettre dans les bois avec les poules naines. Elles sont

---

(8) "Quand je suis arrivé", me dit M. Lenoir, "tout était délabré, les bâtiments étaient en ruines ; c'est nous qui avons tout refait (cuisine, cuisinière et chauffe-eau au mazout, salle de bains, chambres, cheminées etc). La société a refait la toiture ; ça leur a coûté 100 000 F. C'est l'avantage avec eux par rapport à d'autres propriétaires, car leur intérêt à eux est d'entretenir le capital des actionnaires, même si c'est pour un pavillon de chasse".

(9) Avec ces pièges à mâchoires, sont attrapés les renards, les blaireaux, les martres, les chats (harets ou domestiques), les chiens errants, et les corbeaux, pies, geais, etc.

enfermées dans des boîtes en bois à claire-voie, et les petits faisans s'habituent à la liberté, en sortant d'abord dans un petit enclos, puis ensuite dans la forêt, sans s'éloigner trop de la cage de leur mère adoptive dans laquelle ils peuvent rentrer tant qu'ils sont petits. On les nourrit ensuite régulièrement avec du grain dans des mangeoires".

"Il y a *chasse* et *chasse*. Si vous voulez avoir du gibier qui est naturellement installé sur un territoire, il faut le lâcher au moins quinze jours à l'avance et il s'habituerà et restera là. Mais, si vous voulez faire un jour plaisir à des amis ou à des clients que vous invitez, si vous voulez faire plein de faisans, alors il faut les lâcher au maximum trois jours à l'avance. Il y a deux sortes de faisans : il y a celui qui est né et a été élevé sur le territoire, et il y a le faisant de tir que vous avez acheté et lâché juste avant la chasse et qui ne connaît pas du tout le coin. Mais de toute façon, en principe, un faisant c'est con : il vit dans les bois, mais il est toujours attiré par la plaine, par le terrain découvert".

"Moi je prends plus de plaisir à m'occuper des bêtes, à les surveiller qu'à chasser vraiment. Le vrai chasseur, c'est pas celui qui tue, je crois pas. Le vrai chasseur, il fait ce qu'il faut pour qu'il y ait le plus de gibier. Si dans la région, il y en a un peu plus depuis quelques années, je pense que j'y suis un petit peu pour quelque chose".

"Moi je chasse avec des amis ou des relations d'affaires, à sept ou huit fusils environ, soit le week-end, soit en semaine, car j'ai le droit de chasser quand je veux sur une propriété privée. Mais de toute façon, mon intérêt c'est de ne pas chasser le même jour que mes voisins des chasses domaniales ou communales ; c'est logique, car je risque d'envoyer mon gibier à côté".

"Dans la propriété, il y a des parties où on ne chasse pratiquement jamais. On les laisse un peu en réserve ; on y passe comme ça, peut-être deux ou trois fois dans l'année. C'est là où il y a le plus de chevreuils. Comme on est limité par le plan de chasse, c'est pas la peine de les déranger inutilement (...). Moi, j'ai un plan de chasse de trois chevreuils, et cette année on a fait trois chevreuils. C'est pas comme d'autres !".

M. Lenoir, à son arrivée à Surgis, a été présenté par un ami commun à M. Duval, ancien garde-chasse professionnel qui tient aujourd'hui un café à Lagnon. Ce dernier, habitant à proximité de Surgis, chasseur émérite, passionné par la production de gibier et par l'aménagement cynégétique, s'est alors entendu avec le premier pour s'occuper journallement de la chasse de Surgis et de sa surveillance : "Ici, je fais pas le garde, je donne la main, je veux pas être assermenté. Ca me fait plaisir de faire ça. Je suis pas payé, je chasse avec eux, c'est tout. Je viens quand je peux. C'est M. Lenoir qui est responsable du piégeage". M. Duval chasse en fait quasiment un jour sur deux : le dimanche avec la société communale de son village, le lundi et le jeudi où il est très souvent invité sur une chasse privée, et le mardi, jour de fermeture de son café, à Surgis avec M. Lenoir et ses amis. "Nous ici, on commence vers onze heures, parce qu'à cette heure le gibier sort et c'est la meilleure heure pour le tirer. Vers les trois heures et demie on prend un petit pot. A quatre heures et demie, on arrête, on revient, on fait notre belote et on mange le soir tous ensemble en camarades, avec nos femmes. Au total, avec les amis de Lenoir on est entre sept et dix chasseurs".

Ce que fait et ce que dit M. Lenoir relève d'un rapport à la nature caractéristique de la chasse élitiste par opposition à la chasse populaire. M. Lenoir, que l'on peut qualifier de nouveau riche, culturellement petit bourgeois, possède les moyens financiers de s'approprier un territoire de

chasse en grande partie clos. Là, sur son espace, à la différence de ses expériences précédentes, il peut mettre en œuvre un aménagement cynégétique coûteux, dont il espère retirer les fruits à moyen terme. Cette conception élitiste de la chasse, à la fois onéreuse et désintéressée, le conduit à s'opposer à la fois aux chasseurs bourgeois intéressés qui veulent rentabiliser leur location, à certains chasseurs "viandard" des chasses limitrophes, aux braconniers, aux "amateurs de nature" qui laissent, plus ou moins consciemment, divaguer leurs chiens et leurs chats, mais aussi à la sylviculture intensive, mise en œuvre par les propriétaires du domaine. Ainsi la conception de la chasse de M. Lenoir entre en contradiction avec les pratiques sylvicoles licites et les pratiques de chasse illicites qui se superposent sur ce même territoire, mais aussi avec les pratiques, différentes des siennes, de chasseurs dont les territoires jouxtent le sien.

## DES PRATIQUES SOCIALES CONTRADICTOIRES

Par ailleurs, M. Lenoir trouve finalement que malgré les efforts qu'il fait (investissement en travaux, frais d'élevage, etc.), son territoire n'est pas aussi giboyeux qu'il l'espérait, surtout pour les chevreuils. De même, M. Duval considère que "maintenant, c'est plus la peine d'essayer de faire une chasse en bordure des grande villes, car il y a trop de promeneurs. Avant, ici tout le monde venait se balader, maintenant moins parce que c'est clos, mais au moment des champignons, il faut quand même faire la chasse aux ramasseurs bien qu'on ait clos (...). Ici, c'est très difficile de faire une chasse. Lenoir, il m'aide, il donne des conseils, il en veut, il se dévoue, mais ... ! On a bien réussi, mais ce que je fais ici, c'est rien à côté de ce que j'ai pu faire ailleurs, avant (...). Oui, j'ai pas d'espoir d'arriver à faire une bonne chasse ici. Mais, je continuerai toujours à m'en occuper tant que M. Lenoir voudra faire quelque chose, je l'encouragerai toujours".

Tous deux sont très pessimistes sur l'avenir des potentialités cynégétiques du domaine de Surgis. Mais si l'habitant de la région stigmatise surtout la sylviculture intensive promue par les propriétaires du domaine, le Parisien au contraire met en cause essentiellement les pratiques illicites de chasse.

### Chasse aménagée et sylviculture intensive

Le plan de gestion du groupement forestier, propriétaire juridique du domaine, prévoit qu'entre 1983 et 1995, seuls 11 ha ne seront pas touchés par des coupes d'arbres<sup>(10)</sup>: au total 100 ha seront coupés à blanc puis reboisés, et 48 ha feront l'objet de coupes d'amélioration.

Pour M. Duval qui fait office de garde-chasse et vient quotidiennement sur la propriété, ce sont ces travaux sylvicoles qui rendent impossibles la création d'"une bonne chasse" à Surgis. "C'est très difficile de faire une chasse ici, puisqu'il abattent les bois et mettent tout à nu. Les coupes de bois, c'est mauvais. S'ils en avaient fait quelques-unes, et qu'ils aient laissé pousser, c'était bon. Mais maintenant c'est un désert. Où voulez-vous qu'un gibier se cache ? Faut de la coupe, mais faut aussi du grand bois (...). En plus, ils ne reboisent pas. Ils devaient commencer à planter

---

(10) Entre 1983 et 1986, 66 ha ont été coupés ; 46 nouveaux hectares sont en train de l'être et enfin 36 autres le seront de 1992 à 1995.

début février ; nous sommes presque le 1<sup>er</sup> mai et il y a encore rien de fait. La société forestière ne respecte rien. Pendant toute la durée de la chasse, on avait les bûcherons sur le dos. On peut pas tirer comme on veut. Les chevreuils s'écartent pour être tranquilles. Ils descendent en forêt vers Morbois ; ils traversent la route. Là-bas, au bois de L .., dans les bois de Ribeau, dans la forêt de la V ...., il doit y en avoir partout. L'année dernière avant qu'ils ne coupent, on avait quinze à dix-huit chevreuils, pas moins. Aujourd'hui s'il y en a cinq ou six, c'est tout (...)".

“Ce qui me décourage le plus, c'est que l'an prochain, ils vont défricher notre meilleur coin à chevreuils et à faisans. Ca va être nu (...). Il y a constamment du monde là-dedans qui traîne partout pour s'occuper des bois ! Dans ces coupes-là, il y avait des cochons, c'était bon ; mais ils ont migré car tout ça les dérange. On y avait toujours des chevreuils. Près de la mare, il y en avait toujours, des fois trois ou quatre, même en plein midi. Vous voyiez les chevreuils en train de manger les pousses, c'était superbe ! (...). Sans doute, ils vont revenir, mais leur bon secteur où ils étaient toujours, où il y avait les fougères et tout ça, il est nu. Les chevreuils, surtout l'été, ils aiment bien être dans les fougères et les sous-bois comme ça. Maintenant, c'est fini”. Ainsi M. Duval, comme M. Blanchot, critique la gestion sylvicole très intensive, menée par la société forestière : tous les deux sensiblement du même âge, originaires de la région et connaissant bien le massif forestier de Morbois ne supportent pas la transformation écologique globale du domaine de Surgis : l'un reproche à ces forestiers l'enrésinement systématique et l'élimination des feuillus par souci de rentabilité ; l'autre les critique surtout pour la destruction du couvert ligneux, qui sert de gîte et d'abri au gibier, par des coupes systématiques, qui dénudent le territoire de chasse, et qui ne sont pas suivies immédiatement de reboisement (11).

Cette critique de la gestion menée par le groupement, propriétaire de la forêt, n'est pas totalement reprise par M. Lenoir qui a loué la chasse du domaine en ayant connaissance des travaux sylvicoles prévus ; ceux-ci le gênent, perturbent le gibier mais n'expliquent pas selon lui la raréfaction des chevreuils : “Le groupement forestier a acheté le domaine pour faire un placement, y réaliser les coupes de bois et refaire des plantations ; à moi, ils ont loué le droit de chasse (...). Le programme des coupes était déjà établi avant que je prenne le bail. Mais comme pour toute administration, c'est long ; ils devaient couper et replanter au fur et à mesure ; or cette année, ils devaient replanter des sapins en février, on est en avril et ils n'ont toujours pas replanté. Je ne pense pas qu'ils vont pouvoir replanter maintenant, c'est trop sec. Alors moi, ça me pose un problème, parce que j'aurais préféré avoir des jeunes plantations que ces terrains nus. Je vais essayer à la place de faire des cultures à gibier sur ces terrains, mais je ne sais pas quand est-ce qu'ils vont replanter ; peut-être à l'automne ? Je ne sais pas ce que leur programme de gestion prévoit exactement. (...). Ces plantations ça leur coûte de l'argent. Ils ont des subventions, mais ça arrive toujours en retard. Ce qui a été coupé aurait dû déjà être replanté depuis deux ans, et rien n'a été fait. Je pense que c'est un problème de gestion entre eux, de coordination des travaux (...)".

“Si les chevreuils ont diminué en nombre, c'est pas à cause des travaux. Les chevreuils étaient là, les coupes de bois les ont dérangés, alors

(11) Le peuplement forestier traditionnel que regrette M. Blanchot est le taillis sous futaie qui est aussi le couvert végétal le plus favorable au développement du gibier, donc celui qu'implicitement regrette aussi M. Duval.

ils sont partis, d'accord. Mais ils auraient dû revenir, ou alors on doit les retrouver quelque part. Un chevreuil ça fait pas des kilomètres ; c'est sédentaire, ça a un territoire de 4 à 5 hectares et ça y reste".

"Comme l'année dernière j'avais énormément de chevreuils (j'en avais recensé 14 ou 15), cette année je me suis douté qu'il se passait quelque chose et j'ai demandé un comptage à la fédération de chasse. On l'a fait le 8 mars, chez moi, chez mon voisin, sur le bois de Ribeau au sud et sur le bois domanial de Lure à côté. On a compté 8 chevreuils sur nos 195 ha privés à tous les deux, 5 sur les 100 hectares domaniaux et 4 sur les 145 ha de la chasse communale de Ribeau. 8 chevreuils sur un massif où l'année dernière j'en avais compté 15 ou 16, c'est pas normal". M. Lenoir suppose ainsi que ses voisins, soit les adjudicataires de la chasse domaniale, soit les sociétaires de la chasse communale n'ont pas respecté le plan de tir qui leur était imparti. Mais, en fait comme l'ensemble de la forêt domaniale n'a pas été parcouru par le comptage, on ne peut pas savoir si les chevreuils disparus ne se sont pas réfugiés sur celle-ci en fuyant le domaine de Surgis sur lequel ils étaient dérangés par les travaux.

## Nemrod et Raboliot

Au croisement des deux activités — la sylviculture et la chasse — se trouve M. Blanchot, représentant local permanent du groupement forestier. Par son histoire sociale comme par ses pratiques, il est en opposition constante avec M. Lenoir et tous deux se détestent.

M. Blanchot, fier de ses origines rurales, bien qu'ancien ouvrier, a exercé longtemps les fonctions de garde-chasse et garde du domaine avant 1980. Après cette date, le groupement forestier l'a employé pour surveiller la propriété boisée, en tant que bon connaisseur du massif de Morbois et de son environnement social et plus particulièrement du domaine de Surgis. Quand on lui demande de parler de M. Lenoir, M. Blanchot est catégorique. "Pour moi, c'est un truand ! De toute façon il chasse rien du tout, il sait pas chasser, alors ! Maintenant, il a un 'bon garde', puisque lui connaît rien. C'est ce Lenoir, là, qui a loué, mais c'est pas un château, c'est une maison en délabrement. Il vient en week-end et des fois en semaine (...). Moi j'ai la clé de Surgis et j'ai des problèmes chaque fois que j'y vais (...). Moi je lui ai dit à Lenoir que c'est un con : il veut voir personne. C'est un faux-jeton ; il prétend qu'à chaque fois qu'il est venu quelqu'un, il y a toujours eu des vols. Il argumente avec ça en disant qu'il veut voir personne".

"Tant qu'il a eu besoin de moi, il était bien content que je sois là, mais après ça, il m'a envoyé chier. Il voulait pas que je devienne son garde-chasse, parce qu'il a peut être eu des mauvais renseignements par d'aucuns (...). Moi je suis braconnier, un ancien, maintenant ça ne m'intéresse pas. Pendant la guerre j'ai braconné, parce que les Boches, je leur disais merde... C'est pour ça qu'il y en a qui ont dit 'Blanchot, c'est un braco', parce qu'ils m'appellent Raboliot. Mais enfin, ça c'est des histoires... . Il y en a qui peuvent pas me voir, de toute façon on plaît pas à tout le monde !".

M. Blanchot, garde forestier à Surgis est aussi garde-chasse du domaine voisin des Pises. Il ne vient à Surgis en principe que pour y surveiller les travaux sylvicoles mais comme il fait ses deux tournées consécutivement, il a toujours avec lui son chien et son fusil, qui lui sont utiles pour son travail aux Pises. En étant ainsi toujours équipé pour chasser, il conforte ses

détracteurs qui considèrent qu'il braconne. "Moi je connais la forêt par cœur. A 20 km à la ronde, je connais tous les terriers de lapins, je connais tout, bon maintenant c'est différent (...). Tous les jours je vais à la chasse, tous les jours que le Bon Dieu y fait. Mais ça, c'est pas pour chasser. J'ai pas le droit, vous allez me dire, mais j'ai toujours mon fusil sans chasser. C'est pour ça qu'il y en a qui gueulent. Comme j'ai toujours mon fusil, ils se figurent que je braconne, mais moi je respecte le gibier. L'autre jour, si j'avais voulu, j'aurai pu tuer le chevreuil qui m'est passé devant, mais je ne l'ai pas tué. Mais, moi je prends mon fusil, parce qu'il y a des gars qui passent par dessus le grillage pour braconner. Maintenant, je ne peux plus me permettre à mon âge de me servir de mes poings. Avant, je les leur mettais dans la figure. Mais le dernier que j'ai pris, il avait un couteau et il m'a fendu la lèvre. Alors maintenant, je me suis dit : s'il me fait chier, il va prendre un coup de fusil. Je vais lui torcher le cul moi. Avant ils me cognaien, mais je me faisais respecter. Je suis pas un matamore. Mais enfin, faut pas me monter sur les pieds".

M. Blanchot, par la surveillance qu'il exerçait tant à Surgis qu'aux Pises, s'était au fond complètement approprié ces deux domaines boisés appartenant à des propriétaires absentéistes. Mais l'arrivée à Surgis de M. Lenoir et de son garde-chasse M. Duval a totalement changé le rapport de M. Blanchot à cette forêt qu'il parcourait librement depuis des années.

M. Lenoir reconnaît qu'effectivement, il y a "un habitant de la région" qui s'occupe des bois pour la société de gestion. "Enfin, si vous voulez, ça dépend ce qu'on appelle s'occuper des bois. Pour s'occuper du bois, il faut être un forestier, il faut avoir la capacité d'être un forestier, alors tant qu'on n'a pas de capacités ! Moi, quand je suis là, il ne fait rien. Il vient mais enfin, il demande quand même l'autorisation. Il fait pas ce qu'il veut. Parce que, pour moi c'est le loup dans la bergerie. ... Il est employé pour donner les clés, faire visiter le domaine et faire entrer les gens pour les travaux. L'autre jour, il a demandé l'autorisation de venir ramasser du bois avec quelqu'un. M. Duval a dit : 'Vous vous adressez à M. Lenoir, il est chez lui.' Du moment, que moi je ne veux pas, c'est pas la peine. Il vient faire visiter les coupes, d'accord mais c'est tout. Mais il vient comme ça, sans gilet de chasse, son fusil dans la voiture avec son chien. Le jour où je le vois avec son gilet de chasse et son fusil, il va se passer des problèmes. Moi je suis ici chez moi et je n'en bouge pas et je dépasse jamais les limites (...). J'ai assez à m'occuper, j'ai déjà pas le temps ; je vais pas aller chez les autres. Sa position à lui est ambiguë, certes, mais, il ne doit s'occuper que des bois. Moi je m'occupe de la chasse, et je ne m'occupe pas des bois. Alors lui, il doit s'occuper des bois, mais pas de la chasse, c'est tout. Et encore, à condition qu'il ait une raison valable pour venir. Parce que là maintenant, il n'y a rien à surveiller pour les bois, il n'y a plus de travaux à faire. Si je le vois, je vais lui demander des explications. S'il me dit que c'est M. Untel qui lui a donné l'ordre de venir, je l'appellerai à Paris pour lui demander si c'est vrai et puis c'est tout".

M. Duval est tout aussi méfiant envers M. Blanchot. Il considère qu'il est normal que ce dernier, garde-chasse aux Pises, se promène toujours avec son fusil et ses chiens, mais uniquement là-bas. "A un moment, il prétendait s'occuper des bois par ici, mais enfin ! Quand la location de la chasse aux Pises a été mise en adjudication, j'ai failli pousser M. Lenoir à la louer, mais il y avait Blanchot. Avec Blanchot, on ne peut rien faire. J'en dis pas plus. On peut pas faire une chasse avec ce gars-là, c'est tout !"

L'opposition entre les deux hommes, M. Lenoir et M. Blanchot, qui

se haïssent ouvertement, se manifeste à propos de la gestion du territoire de Surgis, mais correspond en fait à un profond antagonisme de classe. D'un côté, un ouvrier retraité, assez bien inséré dans la société locale, méprisant les possédants qui l'emploient, à l'usine autrefois ou en forêt aujourd'hui, utilise et surveille depuis des années les ressources de cette forêt qu'il est le seul à parcourir quasi quotidiennement et qu'il prétend connaître "ataviquement". De l'autre, un commerçant citadin, perçu comme un arriviste et un nouveau riche, veut utiliser la puissance que lui donne l'argent pour monopoliser les ressources cynégétiques du domaine et mettre sous surveillance l'ancien garde qu'il accuse de braconnage. C'est ce qui explique pourquoi M. Lenoir critique peu les gérants du groupement forestier qui, par leurs travaux sylvicoles, contrecarrent pourtant vraiment ses efforts de gestion cynégétique rationnelle et s'oppose par contre violemment à M. Blanchot, qui lui rappelle à la fois le milieu populaire dont il s'est extrait et le fait qu'il n'est pas propriétaire de ce domaine dont il voudrait pouvoir jouir exclusivement.

### Chasse élitiste et pratiques frauduleuses

Depuis cinq ans qu'il loue Surgis, en le clôturant partiellement, M. Lenoir a réussi à proscrire la fréquentation équestre en interdisant aux cavaliers de galoper sur son territoire. Mais il n'a pas pu supprimer totalement les pratiques d'appropriation illégales de son espace cynégétique. Il en distingue trois sortes.

— **Le maraudage** : "L'année dernière, on a été volé. On nous a pris 250 pièces de gibier dans les volières, quinze jours avant l'ouverture : 150 faisans et 100 perdreaux rouges. On a cassé les portes des volières, on a coupé les filets et tout. Ils sont venus avec des cartons de tabac vides pour les emmener dedans, du scotch et tout. C'était vraiment le coup préparé. Ils ont été emmenés vivants et ont dû être revendus (...). C'est quelqu'un qui juste avant l'ouverture a repeuplé une chasse pour pas cher. J'ai été déclarer le vol à la gendarmerie, mais ça a servi à rien : nous on n'a pas pu les relâcher deux mois après comme on l'avait prévu". Pour Monsieur Duval, "c'est pas du braconnage, ça c'est du vol, c'est pas pareil !"

— **Le braconnage** : "Le braconnage, il y en a partout ; on est trop près des villes" me dit M. Duval. Malgré les clôtures et la surveillance du domaine, M. Lenoir pense que les braconniers s'introduisent chez lui par la partie sud-est non clôturée, qui est justement la zone où se sont réfugiés les chevreuils dérangés par les travaux forestiers réalisés au nord. "Ces braconniers, on sait même qui c'est avec certitude, mais avec les fédéraux, on n'arrive pas à les coincer (...). C'est toujours fait par les mêmes individus que tout le monde connaît, mais que personne n'arrive à prendre sur le fait" (...).

"Des grands braconniers, sur le coin, il y en a bien quand même quatre ou cinq. C'est des gens de Lagnon, on le sait, car de toute façon, on sait toujours tout (...). Il y en a surtout un, qui est très, très rusé, et celui-là, il se fera prendre un jour ou l'autre. C'est un vieux, qui est intelligent disons. Parce que comme dans tout, il y a des individus qui sont bêtes, d'autres intelligents : lui, c'est un braconnier intelligent qui chasse toujours tout seul, ou maintenant avec son fils. Tout le monde sait comment il s'appelle, mais c'est tout ; on n'y peut rien. Voilà on arrive jamais à tomber dessus, à le prendre sur le fait. C'est toujours le même, on le sait. De toute façon, un jour ou l'autre, avec de la patience, on l'aura bien".

De même, M. Duval estime que les braconniers sont des urbains : "Ce n'est pas les paysans, pensez-vous. Les trois-quarts sont chasseurs ; ils ne cherchent pas à détruire le gibier. Les braconniers, on en connaît certains" (12) Ainsi, pour eux le braconnage est une sorte de mal endémique, commis par des êtres nuisibles ne respectant pas la nature, ni ses fruits.

— **Le lâcher de chiens courants** : Pour M. Lenoir, "si vous avez toute la journée dans le territoire de chasse des chiens qui se promènent, vous n'avez plus qu'à partir". Or selon lui, s'il y a des chiens errants, venant de maisons ou fermes voisines, ou lâchés par des promeneurs, qui se font parfois prendre dans ses pièges, il y a aussi d'autres chiens qui ne se promènent pas par hasard dans le domaine de Surgis. "Il y a des gens de Ribeau [au sud du domaine] dont je trouve souvent les chiens près de mon portail [au nord] ; ce sont des chiens courants. En général, je les rapporte à leur propriétaire, sauf une fois où j'en ai gardé un, une semaine : ça a fait un scandale. Parce que c'est facile de lâcher les chiens, et puis de se mettre à la limite de chez moi et d'attendre. Obligatoirement, les chiens vont faire partir le gibier, alors il n'y a plus qu'à se poster. Parce que c'est volontaire de lâcher les chiens ; ces types ne viennent pas chez moi, eux ; là-dessus, ils sont réguliers, mais ils envoient des chiens courants, qui sont pas des chiens de chasse pour ici ; des chiens courants, c'est bon en forêt domaniale, par exemple, quand il y a un massif de 1 500 à 2 000 ha. Mais un chien courant sur une chasse communale de 200 ha c'est pas possible : le chien ne connaît pas les limites, même si c'était marqué propriété de X ou de Y ; il fait son travail, il sent et il pousse, il pousse. Il vient chez moi, il traverse toute la propriété jusqu'au fond et il tourne en boucle et puis il repart. J'en ai récupéré trois des chiens comme ça, mais toujours aux deux mêmes personnes de Ribeau. Les autres, ce sont des gens corrects, mais il y a des irréductibles. On peut pas appeler ça du braconnage, c'est de la démerde, de la chasse illégale".

Tous ces viols du territoire de chasse loué par M. Lenoir sont des survivances des pratiques d'appropriation du domaine, autrefois abandonné, qui sont le fait des habitants de la région, des citadins de Lagnon ou des ruraux des villages voisins. Mais ces vols et cet exercice illégal de la chasse ne tracassent cependant pas trop M. Lenoir. En effet, il est avant tout intéressé par le repeuplement de son domaine en chevreuils, et c'est la diminution actuelle de leur nombre qui l'inquiète le plus. Or, il ne l'attribue ni aux travaux sylvicoles intensifs, ni aux diverses activités illicites de chasse dont son territoire est le théâtre, mais aux pratiques cynégétiques exercées sur les territoires voisins du sien.

### Les difficultés de la gestion collective du gibier

M. Lenoir et M. Duval ont donc fait depuis cinq ans des efforts financiers et des investissements en travail importants pour repeupler le territoire de Surgis en élevant des faisans de reproduction, en faisant des cultures à gibier et, surtout, en se limitant à un nombre de chevreuils tués inférieur à celui qui leur était attribué par le plan de chasse fédéral. Mais ils ont l'impression de ne pas être récompensés de ces efforts. "Moi, je ne veux pas", me dit M. Lenoir, "faire quelque chose pour que les autres qui ne

(12) Il y en a un qu'un des amis de M. Duval avait baptisé Raboliot : "Mais lui c'est fini, il est en prison depuis longtemps. Ça fait trois ou quatre ans qu'il a tué le fils de sa maîtresse. Il en a pris pour dix ans". Donc ce n'est pas M. Blanchot. Au moins deux usagers du massif de Morbois sont donc surnommés Raboliot.

font rien, en profitent et le récoltent (...). Depuis 1982, nous on n'a tué que 7 chevreuils, c'est pas énorme".

Comme, lors du comptage, on n'a trouvé sur les 435 ha recensés (privés, communaux et 100 ha domaniaux) que 17 chevreuils, il pense que la population totale a diminué. Selon lui, certains chevreuils, dérangés au nord du domaine de Surgis ont logiquement dû fuir par le sud-est et devraient se retrouver actuellement sur la forêt domaniale et le bois communal limitrophes. Comme ils n'y sont pas, il estime "qu'il doit y avoir des voisins qui dépassent leur plan de tir. Moi je pense qu'il y a des gens qui avaient moins de bracelets que les chevreuils qu'ils ont tués !".

"A côté, de toute façon, il n'y a rien, c'est le désert. Or un gibier, si d'un côté il n'a pas à manger, et qu'en face il a à manger, au bout de deux ou trois jours il se dit : Mince, je vais essayer d'aller là-bas, puisqu'il y a quelque chose à manger. Le gibier, c'est comme un homme, s'il a à choisir entre une table vide et une table garnie, il choisira la deuxième. Après avoir été dérangé par les travaux forestiers, ces chevreuils auraient dû revenir chez moi (...). Vous supposez ce que vous voulez, mais moi je suis sûr que certains en ont tué plus qu'on leur en avait attribué (...). Vous savez, je vais vous dire une chose, vous allez comprendre. Moi je n'ai pas d'actionnaires, j'ai personne qui me paye ; je chasse avec des amis, donc j'ai pas l'obligation de leur donner quelque chose, de leur offrir du gibier. Dès l'instant que vous prenez de l'argent à quelqu'un, il faut lui donner quelque chose en compensation, c'est tout. Comme il y a une majorité de chasseurs qui n'en ont jamais assez, vous en déduisez ce que vous voulez, vous faites les raisonnements que vous voulez, mais moi je considère qu'il y a deux sortes de chasse (...)".

"J'ai de bons rapports avec tous les responsables des chasses voisines ; c'est différent avec quelques-uns de leurs chasseurs, sociétaires ou actionnaires. Moi, je n'ai aucune preuve que quelqu'un dépasse son plan de tir ; mais il y a des choses qui sont inéluctables (...). Maintenant, tout le monde va devoir faire des restrictions ; le prochain plan de chasse va être sévère. Moi j'en aurai sûrement un de moins, il m'en restera deux, mais ceux qui en ont deux aujourd'hui, n'en auront sûrement plus qu'un".

Tout comme M. Lenoir, M. Duval pense que le dépassement du plan de tir par certains est évident ; mais pourtant cela lui paraît matériellement et socialement improbable. "Ceux qui louent en ce moment à l'ONF, ils ont pas tué un cochon cette année. Ils ont tué les chevreuils auxquels ils avaient droit : deux au nord et deux au sud. Je ne sais pas, s'ils en ont tué plus, comme certains le pensent. De toute façon, c'est pas leur avantage ; mais peut-être qu'ils l'ont fait. Il y a des gars qui prennent des actionnaires ... et qu'est-ce que c'est que deux chevreuils au total. Une chasse, si c'est bien mené, en deux jours les deux chevreuils sont tués. Alors, après, les gens qu'est-ce qu'ils vont tirer ; comme en plus il n'y a pas de cochons puisqu'ils sont partis et ont migré, car tout ça, ça les dérange... Je crois que ce sont les travaux forestiers qui ont fait partir les chevreuils, puisque apparemment, ils n'ont pas été tués, même par les chasseurs d'à côté. Je ne vois pas un gars qui va se risquer à tuer un chevreuil sans bracelet. Parce qu'il faut l'emmerner, hein ? Si vous êtes piqué à tuer un chevreuil, ça va loin. Dans les petits pays, ça se sait vite, et comme les gars sont jaloux l'un de l'autre, c'est vite su".

### Des plans de tir non respectés

Si M. Duval n'arrive pas à croire que certains aient osé tuer des chevreuils sans avoir des bracelets, au contraire certaines personnes affirment, encore plus ouvertement que M. Lenoir, que les locataires des chasses domaniales ne respectent pas leur plan de tir.

Ainsi Monsieur Jeannet, jeune agriculteur, président de la société de chasse de Morbois va encore plus loin en déclarant que les gardes de l'ONF sont sans doute complices. "On vient nous faire la morale à nous, société de chasse communale, pour nous motiver un peu pour préserver les chevreuils. Or, sur les chasses domaniales, M. Bernard, soi-disant, se limitait à deux ou trois chevreuils, finalement avec ses actionnaires il se permettait d'en tirer 10 à 15 ; M. Germain au sud, j'ai entendu dire qu'il payait à l'ONF, 6 millions de centimes d'action pour la chasse. Pour 6 millions par an, faut pas me raconter qu'il se limite à trois chevreuils. A ce prix-là, peut-être que les gardes ferment un peu les yeux, sinon ils auraient personne pour louer leur chasse. Faut du fric, hein ! J'ai entendu dire qu'ils soignaient bien le garde (...) 6 millions pour deux ou trois bracelets, finalement à 20, ça leur fait des actions à 3 000 F, et nous sociétaire on paye 600 F, mais nos actionnaires 2 400 F et on a moins de gibier. Tout le monde le disait qu'ils en tiraient beaucoup plus. Il y a un an à peu près qu'il est parti le garde forestier de la maison forestière de Coudre. Je crois qu'il aimait bien la bouteille. Il suffisait de lui porter à boire ...".

De même, M. Martin, agriculteur retraité et conseiller municipal, va pratiquement aussi loin dans ses accusations : "A présent, il y en a presque plus de chevreuils ; l'ONF loue la chasse en deux lots. Ceux qui louent le lot nord de Morbois paient 6 millions. Il n'y a plus de sangliers et ils n'ont droit qu'à deux chevreuils, c'est tout ; enfin deux chevreuils déclarés. Vous pensez bien qu'ils en tuent plus, sinon les gars ils loueraient pas ça 6 millions pour avoir seulement deux chevreuils. Ils sont pas fous, non ! Il y a quinze jours, un gars de la société communale de chasse de Morbois a traité de magouilleurs ceux qui chassent sur le domania, en leur disant : 'On vous donne le droit de tuer un chevreuil et vous en tirez quinze'. C'est sûr qu'il y en a qui ferment les yeux. Enfin moi ça ne me regarde pas, il y a longtemps que je ne chasse plus. Je ne dis plus rien là-dessus parce que ça vaut mieux !".

De manière plus générale, M. Lorain, président d'une autre société de chasse, qui n'a pas eu droit cette année à un bracelet à chevreuil, critique vigoureusement la conception de la chasse de certains : "C'est pas la peine d'aller à la chasse, si le matin, on se dit qu'on va ramener le soir tant de bêtes. Certains font le calcul du coût de la chasse, et veulent rentabiliser leurs dépenses C'est pas la peine de calculer, car dans ce cas-là, c'est sûr qu'il vaut mieux aller à la boucherie. Cette année pour 1 250 F, en tant que sociétaire, j'ai dû tirer deux ou trois cartouches et j'ai rien rapporté. De toute façon, dans notre société, on a fixé un maximum d'un lièvre, deux faisans et quatre perdreaux par dimanche et par chasseur<sup>(13)</sup> ; les pigeons et les lapins ne sont pas limités. La chasse, c'est un sport, une mentalité et pas une affaire de rentabilité".

Enfin, M. Arnaud qui pratique, outre la chasse au tir, la chasse à courre, voit une autre raison à la raréfaction du chevreuil. "Depuis peu, sa

(13) Dans la région, le prélevement moyen par chasseur sur toute la saison 1986 a été de 9 faisans de tir, 6 perdreaux, 5 pigeons, 4 lapins, 1 lièvre, et 0,25 bécasse (source : Fédération Départementale des Chasseurs).

chasse est autorisée au fusil avec des cartouches à plombs, et non plus seulement à la carabine et donc par balles. C'est dommage, car on peut ainsi en blesser un qui va ensuite mourir lentement sans que personne ne le sache. C'est une erreur d'avoir autorisé cela. Mais c'est dû au fait que les gens partant chasser le lapin, les faisans ou les pigeons et ayant droit à un bracelet, peuvent ainsi plus facilement tuer un éventuel chevreuil de passage devant eux, s'ils n'ont pas à changer de fusil". Cette banalisation de la chasse au chevreuil est donc pour lui à la fois écologiquement nuisible et en partie responsable des éventuels dépassemens des plans de tir.

Ainsi, à propos des chevreuils, il y a concordance entre le discours "écologique" des chasseurs élitistes (MM. Lenoir, Duval et Arnaud) et le discours sur le plaisir des chasseurs populaires ruraux (MM. Jeannet, Martin et Lorain), qui attribuent tous, plus ou moins explicitement, le dépeuplement en chevreuils du massif aux chasseurs bourgeois "viandard", adjudicataires de l'ONF qui, pour rentabiliser leurs actions de chasse, ne respectent pas les plans de tir.

### Une population de chevreuils fluctuante

L'ONF et les locataires des chasses domaniales nient qu'il y ait des problèmes inexpliqués avec les chevreuils. Pour eux, le gibier qui n'est plus à Surgis est parti se réfugier dans la zone de la forêt domaniale où on n'a pas fait de comptage. Selon l'ONF, il y a au total en 1987, 37 chevreuils sur 1 300 ha : 12 recensés lors du comptage sur les 340 ha de bois privés et communaux, et 25 sur les 967 ha de forêt domaniale loués. Comme cela n'est qu'une estimation, faute d'un comptage systématique, M. Lenoir ne veut pas croire que ses chevreuils sont sur le territoire de l'ONF et continue à penser qu'ils ont été illégalement tués par certains.

Dans le massif de Morbois, comme dans l'ensemble de la région, le cheptel de chevreuils correspond à un enjeu important : c'est l'Office National de la Chasse (ONC) qui joue le rôle d'arbitre. De 1973 à 1983, les demandes de plans de tir ont augmenté de 85 % dans la région, et le nombre de bracelets attribués de 45 %. A cause de la raréfaction du reste du gibier, et grâce à une amélioration de la gestion des cervidés, la chasse au chevreuil est devenue de plus en plus prisée ; de plus la traque de ce gibier "noble et beau" est plus valorisante que la poursuite du "stupide" faisan, du "vulgaire" lapin ou du "cochon souillé".

Mais progressivement à Morbois, la population de chevreuils semble s'être remise à stagner, voire à diminuer, et l'ONC, en accord avec l'ONF, est intervenu. De 1978 à 1985, la partie sud de la forêt domaniale de Morbois n'a pas été louée pour la chasse par l'ONF. Cette zone de 342 ha, limitrophe du domaine de Surgis, est devenue ainsi une zone de relative tranquillité pour le gibier, ce qui a contribué au développement constaté alors du nombre de chevreuils que ce soit sur cette forêt domaniale ou sur le domaine de Surgis où M. Lenoir limitait ses prélèvements.

Pour compléter cette mesure, l'ONC a restreint en 1982 les attributions de bracelets sur les chasses privées et communales : aucun n'a été attribué contre six en 1981. Tout le monde a alors agi de concert pour essayer de faire remonter le cheptel de chevreuils. En 1982 et 1983, seul M. Lenoir s'est vu attribuer un bracelet, sans d'ailleurs le réaliser. La population de chevreuils s'est remise alors à augmenter et l'ONC a fait de nouvelles attributions. En 1984 et 1985, M. Lenoir n'a réalisé que trois chevreuils sur les quatre auxquels il avait droit et deux sociétés de chasses

communales (dont celle de Ribeau au sud de Surgis) ont tué leurs quatre chevreuils.

Le massif se repleuplant, l'ONF a de nouveau loué en 1985 la chasse dans la partie sud de la forêt domaniale : la concurrence entre chasseurs a été très forte, et ces 342 ha ont finalement été loués après surenchères pour 60 000 F/an à un adjudicataire, seul responsable devant l'ONF : ce bailleur constitue depuis lors une équipe de vingt chasseurs à qui il vend pour l'année une action de sa chasse. M. Bernard, agriculteur, adjudicataire de la même manière de la chasse domaniale nord, estime qu'il "trouve facilement les vingt fusils. Si quelqu'un ne veut pas reprendre, il ne reprend pas, il a aucun engagement. J'en prends un autre et c'est tout. Il n'y a que moi qui suis propriétaire pour six ans. On va chasser une fois pas semaine le lundi ; on a droit d'après le cahier des charges à deux jours le samedi et le lundi, mais on ne chasse qu'un seul jour, car j'ai beaucoup d'actionnaires qui sont commerçants et qui ferment le lundi. On chasse tous ensemble, personne n'y va seul. C'est une chasse collective ; il n'y a pas d'individualités qui y vont tout seuls. On chasse principalement le sanglier, en battue. On le traque et puis on les rattrape avec des chiens, et puis ils sont abattus par des gens qui sont postés".

M. Bernard oublie cependant de dire que le plan de chasse lui attribue également deux chevreuils par an, qu'il réalise régulièrement. M. Germain, agriculteur dans le centre du département, adjudicataire de la chasse domaniale sud et d'une ancienne maison forestière délabrée qui lui sert de pavillon de chasse, pratique le même genre de chasse. En fait d'après les dires de certains, M. Bernard et M. Germain ont de plus en plus de mal à trouver des associés, actionnaires annuels, pour la chasse en forêt domaniale, car rapidement beaucoup de gens comprennent qu'il n'y a pas assez de gibier pour le prix qu'on leur demande.

En 1986, le plan de tir attribue deux chevreuils à la société communale de Ribeau, un à celle de Morbois, deux à M. Bernard sur le lot domaniale Nord, deux à M. Germain sur les 342 ha du lot domaniale sud et trois à M. Lenoir sur ses 159 ha. En 1987, l'ONF estime qu'il y a globalement environ 2,8 chevreuils pour 100 ha dans le massif ; mais le comptage montre que cette densité est beaucoup plus élevée à Surgis et dans le bois communal de Ribeau où elle monte à 3,5, approchant même 4 sur le seul territoire de M. Lenoir. Ce recensement du cheptel est décevant pour ce dernier qui s'est longtemps restreint ; il est aussi globalement décevant pour l'ONF qui avait mis pendant sept ans une partie de sa forêt en réserve. Alors que l'objectif fixé par l'aménagement de l'ONF est d'arriver à terme à 10 chevreuils pour 100 ha, l'estimation de 37 chevreuils sur les 1 300 ha du massif ne satisfait personne. Aussi pour essayer de faire augmenter le cheptel, les plans de tir pour 1987 et 1988 sont révisés à la baisse : deux bracelets pour M. Lenoir ; un pour M. Germain sur le lot domaniale sud ; un pour M. Bernard sur le lot nord ; un pour la chasse communale de Ribeau et un pour celle de Morbois.

### Coût des diverses chasses

Pour avoir une vue complète des problèmes induits par la chasse au chevreuil et pour tenter de comprendre les accusations portées par certains, il est intéressant de comparer les coûts monétaires de chacun de ces types de chasses.

Dans la société communale de chasse de Morbois, chacun des 20 sociétaires paye environ 680 F/an et chacun des 7 actionnaires ("étran-

gers" au village) 2 400 F/an pour chasser un jour par semaine n'importe quel gibier, mais un seul chevreuil pour 27 chasseurs.

Pour les 342 ha du lot domanial sud, M. Germain verse 60 000 F/an à l'ONF et a droit à un maximum de 20 fusils : chacun de ces chasseurs actionnaires paye donc pour un jour de chasse par semaine, au minimum 3 000 F/an (puisque en plus ils achètent du gibier qu'ils lâchent avant l'ouverture). A 20, ils n'avaient droit qu'à deux chevreuils.

Enfin, M. Lenoir loue ses 160 ha de propriété privée en partie close et les bâtiments habitables pour 33 000 F/an. De plus, il investit chaque année plusieurs milliers de francs en aménagements cynégétiques divers et ne fait pas payer les gens qu'il invite à chasser avec lui. Il avait droit à trois chevreuils.

Ainsi, M. Lenoir, paye cher le droit de chasser plusieurs jours par semaine dans son domaine. Opérant des prélevements contingents et faisant des cultures à gibier, mais ne voyant pas le cheptel de chevreuils augmenter, il est logique qu'il mette en doute la légalité des pratiques de chasse de ses voisins. De même, les chasseurs des villages alentour voient d'un mauvais œil des "forains", parce qu'ils sont fortunés, venir profiter de la majorité des ressources cynégétiques locales. Mais les actionnaires de la chasse domaniale doivent aussi trouver très chère leur location, alors qu'ils ne peuvent chasser qu'un jour par semaine et que leur territoire, non clos et parcouru régulièrement par des promeneurs, est finalement peu giboyeux.

Notons enfin que la location de la chasse a constitué, de 1973 à 1983, 84 % des revenus tirés par l'ONF de la forêt de Morbois et que pour les 25 années suivantes, elle est encore estimée au moins à 51 % des recettes escomptées, bien que l'on prévoie d'importants revenus sylvicoles. Comme par ailleurs, les adjudicataires de ces deux lots estiment qu'il y a de moins en moins de gibier, et ont de plus en plus de mal à trouver des actionnaires, la limitation du plan de chasse des chevreuils risque de faire diminuer le nombre des candidats-adjudicataires et donc les recettes cynégétiques. Ainsi alors que l'ONF réalise de coûteux investissements sylvicoles et tire peu de revenus de la vente des coupes de bois, la location du droit de chasse à un prix élevé est pour lui très importante, mais aussi très aléatoire.

Après avoir étudié les pratiques des uns et des autres et analysé les discours, ainsi que les rumeurs propagées, tendant à expliquer la raréfaction actuelle du chevreuil, deux hypothèses sont possibles pour expliquer la diminution du cheptel dans un noyau de peuplement comme le domaine de Surgis :

— soit cette diminution s'est accompagnée d'une augmentation de la population aux alentours de Surgis, dans le lot domanial sud et dans le bois communal de Ribeau. L'appauprissement du noyau cynégétique de Surgis s'explique par une activité humaine excessive et par une transformation de son couvert végétal et de sa capacité d'accueil due aux travaux sylvicoles entrepris. Mais la migration des chevreuils vers la périphérie immédiate de Surgis n'a pas été constatée par le comptage ; s'ils existent toujours, ces chevreuils ont dû migrer encore plus loin dans la forêt domaniale, ce qui est improbable connaissant le caractère très sédentaire du chevreuil et sachant que des coupes de bois commencent à être effectuées dans cette zone depuis deux ans. Cette hypothèse est cependant celle qui est avancée par les agents de l'ONF et par M. Germain.

— soit cette diminution ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de la population périphérique. Dans ce cas le flux migratoire induit par les travaux à Surgis s'est accompagné à sa périphérie d'un prélèvement supérieur à l'accroissement de la population et aux nombres de bracelets accordés. C'est l'hypothèse la plus couramment admise dans la région : certains n'ont pas dû respecter le plan de tir qui leur était fixé. Il s'agirait maintenant de les trouver et de les condamner. Beaucoup estiment qu'ils sont déjà connus, mais que pour diverses raisons ils ne sont pas inquiétés.

Quelle que soit la bonne hypothèse, le plan de tir global pour la saison de chasse de l'automne 1987 a été réduit pour tout le monde.

## COMMENT RÉSOUDRE CES CONTRADICTIONS ?

Au sein du massif de Morbois, M. Lenoir est l'exemple type du chasseur "*éclairé, ludique, désintéressé*". Pour lui, la forêt des Grésoirs est "*un espace de reproduction et d'élevage de certaines espèces protégées, les espèces qui les menacent étant éliminées*" (Bozon, Chamboredon, Fabiani, 1980, p. 275). Il se considère au fond comme un prédateur éclairé "*concourant au maintien d'un équilibre naturel, à la régulation des effectifs et au maintien de la qualité de diverses espèces par des prélèvements qui contribuent à la sélection naturelle*" (*ibidem*, p. 277). La chasse qu'il pratique est une symbolisation de sa puissance sociale récente : "*affirmation d'un droit sur un territoire, (...), d'une autorité sur un personnel et une équipe ; d'une munificence à l'égard d'invités ; d'une toute puissance dans l'action de chasse*" (*ibidem*, p. 277-278).

La résolution des contradictions sociales nées à Surgis de la juxtaposition de pratiques divergentes dépend pour beaucoup de lui. En effet, il est le seul, à terme, à être capable d'affecter à cet espace une seule fonction et d'y prohiber toute autre forme d'appropriation.

Mais avant d'être, un jour peut-être, le seul maître des lieux, il doit subir les contraintes de l'actuelle gestion sylvicole dont le plan, nous l'avons vu, prévoit des coupes sur 46 ha d'ici à 1989 et sur 36 ha entre 1992 et 1995. Pendant les mois où se dérouleront ces coupes, le gibier va donc continuer à être dérangé. En principe, les reboisements prévus à la suite des premières exploitations devraient commencer bientôt et couvrir de jeunes plants les terrains actuellement dénudés. Le massif va donc pendant longtemps encore être parcouru par des bûcherons et des ouvriers reboiseurs. Mais M. Lenoir, dont le bail, qu'il compte renouveler, se terminera en 1991 ne s'inquiète finalement pas trop. "Comme le faisan aime aussi la plaine, avec ce qu'ils ont coupé cette année, si je peux faire des cultures à gibier, je pense qu'on va encore mieux réussir en faisans. On verra ce que ça va donner, mais je pense que les faisans vont se plaire".

"Je ne pense pas que les futures plantations souffriront du pâturage des chevreuils ; cette année avec ce qu'il en reste, elles ne risqueront pas d'être broutées ; il n'y aura pas de problèmes. A terme, s'il y a trop de dégâts, soit ils mettront des manchons au pied des jeunes arbres (14), soit ils nous donneront peut-être un plan de chasse plus conséquent s'il y a trop de chevreuils".

"Au total, je pense que les plantations seront bénéfiques à la chasse, car elles varieront le milieu et le type des peuplements. Je pense qu'alors les chevreuils se plairont et qu'ils resteront là encore plus qu'avant".

(14) Solution improbable parce que très coûteuse étant donné les surfaces concernées ; les forestiers risquent plutôt de clore les parcelles ainsi reboisées.

Mais M. Lenoir, qui n'a jamais été intéressé par l'achat de parts du groupement forestier, c'est-à-dire par la possession toute formelle d'un certain pourcentage de la forêt sur laquelle il chasse, a d'autres ambitions. "Ce qui me plairait, c'est d'acheter tout l'ensemble. On est déjà en pourparlers, mais ils sont très gourmands. Etant donné que je sais le prix qu'ils ont acheté la propriété à Dubois, 2,5 millions de francs au total<sup>(15)</sup>, je sais que pour eux ça n'a pas été une bonne affaire, car c'est vrai que c'était pas une bonne forêt. Mais maintenant, ils voudraient faire une affaire sur mon dos, en me demandant 4 millions de francs. C'est des problèmes insolubles, car en plus ils ont maintenant exploité tout le bois valable. Mais, ils ont aussi fait de gros travaux, notamment les toitures des bâtiments (ça a fait 100 000 F) et ils vont reboiser, mais c'est pas encore fait. De toute façon, moi, je considère qu'aujourd'hui la propriété ne vaut pas plus qu'il y a six ans, surtout avec toutes les coupes qu'il y a eu ; ils ont dû en tirer pas mal d'argent et récupérer une partie de leur mise de fonds initiale. Avec les actionnaires, je ne sais pas comment ça se passe, mais d'après le forestier responsable, ça rapporte pas beaucoup, car ils réinvestissent tout au fur et à mesure, notamment dans les plantations, même s'ils sont subventionnés en partie par l'Etat".

Ainsi, M. Lenoir (qui doit décidément être assez riche) ne souhaite qu'une chose, c'est acheter Surgis à un prix raisonnable : il en aurait enfin la pleine propriété juridique, et pourrait s'approprier matériellement l'ensemble des ressources du domaine. Les contradictions actuelles entre la gestion forestière et la gestion de la chasse disparaîtraient. M. Duval estime aussi que "si Lenoir devient propriétaire, on pourra faire une bien meilleure chasse. On s'orientera d'une autre façon. On laissera repartir les taillis coupés et on reboisera rapidement là où ils ont tout arraché". Si M. Lenoir réussissait finalement à l'acquérir, Surgis serait géré principalement à des fins cynégétiques, d'autant plus que tous les bois exploitables l'auront déjà été ; cette forêt deviendrait le "hobby" onéreux de son nouveau propriétaire : il mettrait alors facilement fin aux activités de M. Blanchot à Surgis comme il a déjà éliminé la fréquentation équestre, et tenterait de supprimer les pratiques cynégétiques existant encore. Son seul problème serait d'obtenir le respect par tous du plan de chasse aux chevreuils. Pour cela, il faudrait qu'il améliore ses relations sociales avec ses voisins, qu'ils soient forestiers de l'ONF, chasseurs ou propriétaires fonciers. Actuellement, M. Lenoir vient de façon trop épisodique et n'est pas intégré à l'environnement social de la région.

Pour l'heure, le domaine de Surgis est encore le support d'une grande variété de pratiques sociales licites ou illicites. L'appropriation des ressources diverses de cet espace forestier semble devoir rester encore longtemps un enjeu social.

## Vers des forêts en miettes...

Cette analyse des différentes formes d'appropriation se superposant sur l'espace de ce domaine avait pour but, à la fois de comprendre la logique technique des décisions prises (qu'elles soient de caractère sylvicole ou cynégétique), de reconstituer les stratégies des différents acteurs et de rechercher les déterminants sociaux de ces décisions et stratégies. Elle

---

<sup>(15)</sup> Rappelons que certains pensent que c'est plutôt 4 millions de francs.

semble nous avoir permis de démêler l'écheveau complexe des relations sociales nouées autour de cet espace. "Ainsi passent au premier plan de l'analyse non plus les rapports des hommes avec la nature, leurs modes matériels de production et de subsistance, les diverses manières d'exploiter les ressources de la nature, mais les rapports des hommes entre eux, leurs diverses manières de coopérer ou de s'exploiter dans l'appropriation de la nature" (Godelier, 1984, p. 160).

Les oppositions entre ruraux et citadins, entre chasseurs et sylviculteurs, celles des chasseurs entre eux, apparaissent clairement dès que l'on confronte les diverses pratiques de tous les acteurs intervenant sur un même espace naturel<sup>(16)</sup>. En fonction des réglementations en vigueur, des situations locales concrètes et des divers modes d'appropriation de la terre, ces pratiques sont plus ou moins concurrentes et compatibles. Les façons de faire et les façons d'être des usagers d'un espace s'articulent plus ou moins bien avec les activités productives et les systèmes de valeurs des autres intervenants.

Il semble ainsi que le "sens de l'histoire" conduise à une ségrégation accrue des usages de la forêt et que leur superposition soit de plus en plus difficile. De la même manière que les pratiques agraires et pastorales ont été progressivement, depuis le 19ème siècle, boudées hors des forêts quand celles-ci se sont vu assigner un objectif prioritaire de production de bois, il semble aujourd'hui que la chasse, en s'éloignant de la cueillette pour être de plus en plus une activité monétarisée, tende à devenir incompatible avec une production ligneuse intensive. Dans ces circonstances et dans la conjoncture actuelle de déprise agricole, la perspective de "gel" de plusieurs millions d'hectares de terre afin de résorber les excédents agricoles laisse entrevoir la possibilité de créer sur une partie de ces nouvelles friches, notamment en zone périurbaine, des espaces spécialisés. L'attribution à de tels espaces d'une vocation cynégétique exclusive permettrait de réduire les productions végétales excédentaires, tout en assurant une rente foncière élevée aux propriétaires et en permettant aux *Nemrods* citadins, de plus en plus nombreux, de satisfaire, moyennant finances et sans gêne, leur propension à être des "prédateurs éclairés".

(16) Rappelons que les types de conflits évoqués à propos de Surgis sont loin d'être exceptionnels ; chaque année la presse nationale et surtout régionale fait état des problèmes que posent localement la confrontation de pratiques cynégétiques différentes ou la juxtaposition de la chasse et d'autres activités ayant pour cadre l'espace rural. L'intérêt du cas de Surgis est de bien montrer les problèmes que posent la superposition sur un même espace de la chasse et de la sylviculture.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAGS (R.) et NEVERS (J.Y.), 1982 — “L’organisation locale de la chasse. Auto-défense collective et régulation des conflits.” *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 208-221.
- BLANDIN (P.) et FABIANI (J.L.), 1982 — *Etude des changements socio-logiques, économiques, écologiques relatifs aux forêts périurbaines*. Rapports d’activité première année, Paris, Ecole Normale Supérieure, 90 p.
- BOZON (M.), CHAMBOREDON (J.C.), FABIANI (J.L.), 1980 — “Les usages sociaux du cadre naturel : Elaboration sociale et conflit des modes de consommation de la campagne : l’exemple de la chasse”. *Revue Forestière Française*, n° spécial Société et Forêts, pp. 273-279.
- BOZON (M.), 1982 — “Chasse, territoire, groupements de chasseurs”. *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 335-342.
- BROMBERGER (C.) et DUFOUR (A.H.), 1982 — “Pourquoi braconner ? Jeux interdits en Basse-Provence”. *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 357-375.
- BROMBERGER (C.) et LENCLUD (G.), 1982 — “La chasse et la cueillette aujourd’hui. Un champ de recherche anthropologique ?” *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 7-35.
- BRUN (A.) et LARRERE (R.), 1983 — *La forêt dans l'espace rural*. Actes du Séminaire Agriculture et Forêt de l’AEEA, Nancy, ENGREF, 397 p., pp. 33-48.
- CHAMBOREDON (J.C.), 1982 — “La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural”. *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 233-260.
- CHAMBOREDON (J.C.), 1985 — La naturalisation de la campagne : une autre manière de cultiver les simples in *Protection de la Nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, l’Harmattan, 245 p., pp. 138-151 p.
- FABIANI (J.L.), 1982 — “Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d’un loisir traditionnel”. *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 309-323.
- FABIANI (J.L.), 1984 — “L’opposition à la chasse et l’affrontement des représentations de la nature”. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 54, pp. 81-84.
- GODELIER (M.), 1984 — “L’idéal et le matériel” - *Pensée, économies, sociétés*. Paris, Fayard, 349 p.
- KALAORA (B.), 1979 — La forêt loisir : un équipement collectif urbain in *La forêt et la ville - Essai sur la forêt dans l'environnement urbain et industriel*, Orléans-Versailles, INRA, 251 p., pp. 187-211.
- KALAORA (B.), 1981 — *Le Musée Vert ou le tourisme en forêt*. Paris, Anthropos.
- KALAORA (B.) et LARRERE (R.), 1986 — Etat des lieux : le sociologue et la nature, 64 p., Tome IV du *Bilan des recherches en économie forestière*. Rungis, Nancy, INRA.
- LARRERE (R.), 1982 — “Des cueillettes, des conflits, des contrôles”. *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 191-208.

LARRERE (R.) et de la SOUDIERE (M.), 1985 — *Cueillir la montagne*. Lyon, La Manufacture, 253 p.

NOUGAREDE (O.), 1985 — Généologie de l'annexion d'un espace rural : Naussac en Lozère, in *Colloque Franco Espagnol sur les espaces ruraux*. Madrid, Instituto de estudios agrarios, pesqueros y alimentarios, Tome 1 -607 p., pp. 455-481.

NOUGAREDE (O.) (en collaboration avec LARRERE R. et POUPARDIN D.), 1987 — The Aigoual forest, theatre of latent conflicts of interest and competences in *Multipurpose Agriculture and Forestry* - Wissenschaftsverlag Vauk Kiel, 639 p., pp. 179-191.

POUPARDIN (D.), 1979 — Les forêts, enjeu social permanent ; le cas des forêts péri-urbaines, in *La forêt et la ville. Essai sur la forêt dans l'environnement urbain et industriel*. Orléans-Versailles, INRA, 251 p., pp. 121-162.

POUPARDIN (D.), 1981 — *Recherches envisageables sur la superposition des usages en milieu forestier*. Orléans, INRA, Doc 81/16-105 p.

POUPARDIN (D.), 1984 — *Superposition d'usage en milieu forestier. Rapport final*. Orléans, INRA, Doc 84/28, 22 p.

ROBIN (J.), 1983 — *Articulation des domaines agricoles, forestiers, cynégétiques et touristiques en Orléanais : de la complexité d'une harmonisation à l'incohérence d'une ségrégation*. Orléans, INRA, Doc 83/26, 80 p. + annexes.

SOUDIERE (de la) (M.), 1982 — “Saisons’ à vendre, ‘saisons’ à consommer. Récits actuels de cueillettes de jadis en Margeride”. *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 175-187.

VOURC'H (A.) et PELOSSE (V.), 1985 — Chasseurs et protecteurs : les paradoxes d'une contradiction, in *Protection de la nature, Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*. Paris, l'Harmattan, 255 p., pp. 108-123.

WEBER (F.), 1982 — “Gens du pays, émigrés, étrangers. Conflits autour d'une chasse en montagne”. *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 287-294.